



Centre Local

d'Information et de Coordination  
de la Vallée du Var

# LIVRET D'ACCUEIL

**C**e livret est destiné à toute personne de plus de 60 ans, aux personnes en situation de handicap, à sa famille, ses proches ou à son entourage.

**I**l est conçu pour vous donner des informations sur :

Les missions du CLIC,  
Son mode de fonctionnement, ses modalités d'intervention,  
Son territoire d'intervention.

✉ CENTRE HOSPITALIER DE PUGET-THENIERS  
180 Quartier la Condamine - 06260 PUGET-THENIERS

Mme GUIN Nathalie et M ZAJAC David

Secrétariat : 04 93 05 32 75 Fax : 04 93 05 32 78

Email : [clic@ch-puget-theniers.fr](mailto:clic@ch-puget-theniers.fr)



Centre Local

## d'Information et de Coordination de la Vallée du Var

### ☞ Petit état des lieux ...

Le CLIC de la Vallée du Var a débuté ses activités le 1<sup>er</sup> Septembre 2008.  
Son promoteur est le Centre Hospitalier de Puget-Théniers où sont situés ses locaux.

Le CLIC de la Vallée du Var est un **CLIC label 3**.

Rappel sur les trois niveaux de labellisation prévus par la loi (en fonction des missions et des services offerts) :

- **Label 1** : mission d'accueil, d'écoute, de conseils et de soutien aux familles ;
- **Label 2** : il propose en plus une évaluation des besoins et des plans d'aide personnalisés ;
- **Label 3** : il prolonge l'action du niveau 2 par des missions de mise en œuvre, de suivi et d'adaptation de plans d'aide personnalisés.



### ☞ Missions du CLIC :

- C'est un lieu d'accueil et d'écoute pour les seniors, les personnes en situation de handicap, leur famille, leur entourage ...
- C'est un service d'information et d'orientation,
- La coordinatrice effectue l'évaluation globale de la personne, dans son contexte au domicile,
- Proposition et aide à la mise en place d'une prise en charge adaptée et personnalisée, et en assure le suivi.



Centre Local

## d'Information et de Coordination de la Vallée du Var

Le CLIC de niveau 3 a pour vocation de coordonner le maintien à domicile de la personne âgée ou en situation de handicap en étant capable d'activer les services existants sur son territoire.

Son intervention se veut individualisée et effectuée en concertation avec la personne en difficulté, sa famille et les différents partenaires/professionnels.

En devenant l'observatoire local de la vieillesse et des problématiques liées à la dépendance, il fait émerger les besoins et peut mettre en place des réponses adaptées, toujours en concertation avec les acteurs et les partenaires locaux.

### ∞ Territoire d'intervention :

Le CLIC de la Vallée du Var intervient sur 50 communes :

#### **Secteur de Puget-Théniers**

Puget-théniers, St Léger, La Croix sur Roudoule ; Auvare, Puget-Rostang, Rigaud, La Penne, St Antonin, Ascros.

#### **Secteur de Guillaumes**

Guillaumes, Daluis, Beuil, Sauze, Péone, Villeneuve d'Entraunes, Chateauneuf d'Entraunes, St Martin d'Entraunes, Entraunes.

#### **Secteur de Villars-sur-Var**

Villars-sur-Var, Touët-sur-Var, Thiery, Lieuche, Pierlas, Bairols, Massoins, Malaussène, La Tour-sur-Tinée, Tournefort.

#### **Secteur de Roquestéron**

Gilette, Bonson, Roquesteron, Pierrefeu, Tourette du Château, Toudon, Sigale, Cuébris, Revest les Roches

#### **Secteur d'Entrevaux et Annot**

Entrevaux, Castellet les Sausses, Val de Chavagne, La Rochette, Saint Pierre, Sausses

Annot, Braux, Le Fugeret, Méailles, Saint Benoit, Ubraye, Vergons.



Centre Local

d'Information et de Coordination  
de la Vallée du Var

## Mode de fonctionnement

### ➤ Les intervenants :

- Deux travailleurs sociaux :  
Mme GUIN Nathalie (C.E.S.F.) et M. ZAJAC David (A.S.)
- Une secrétaire, Mme LAUGIER Béatrice.

### ➤ Informations pratiques :

Le CLIC de la Vallée du Var a ses bureaux au Centre Hospitalier de Puget-Théniers (Rez-de-Chaussée, Bâtiment Heures Bleues).

Un système de permanence administrative est mis en place :

- Permanence téléphonique :  
Vous pouvez joindre le CLIC de 8h30 à 16h30
  - Le secrétariat au 04 93 05 32 75,
  - Mme Guin au 04 93 05 32 73 ou 06 08 68 98 72 de 9h à 16h
  - Monsieur ZAJAC au 04 93 05 32 86 ou 06 83 65 48 08 de 9h à 16h.
- Permanence dans nos locaux : du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30.
- Permanences délocalisées sur le territoire :
  - Centre Social l'EPI à Guillaumes, tous les vendredis de 10h à 11h30.
  - Mairie de Touët-sur-Var, le 2<sup>ème</sup> mardi de chaque mois de 10h à 11h30.
  - Mairie de Puget-Théniers, tous les lundis de 10h à 11h30.
  - Centre Culturel Aurand à Villars-sur-Var, tous les lundis de 14h00 à 15h30.
  - Maison de Santé de Roquestéron tous les jeudis de 10h à 11h30.
  - Mairie de Gillette le 2<sup>ème</sup> mardi du mois de 10h à 11h30.
  - CMS Annot les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mardis de chaque mois de 10h à 11h30.
  - CMS Entrevaux les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> vendredis de chaque mois de 10h à 11h30.
- Visite à domicile sur rendez-vous.



Centre Local

**d'Information et de Coordination  
de la Vallée du Var**

➤ **Modalités d'accompagnement :**

Ce service est gratuit.

Chaque situation est différente, chaque personne rencontre ses propres difficultés et a une façon unique de les appréhender.

Le CLIC s'appuie sur l'existant en matière de maintien à domicile et respecte les besoins et désirs de la personne.

Il est à l'écoute des « aidants » naturels et les oriente de façon adaptée en fonction de la situation (constitution de dossiers d'APA, de Téléassistance, aide sociale, admission en maison de retraite, aide à domicile par les caisses de retraite, retour à domicile après une hospitalisation, AAH, PCH, Carte d'invalidité ou de stationnement, ...).

La perte d'autonomie est toujours douloureuse pour l'entourage et le CLIC assiste les personnes dans la mise en place d'une prise en charge personnalisée. Il est capable de proposer des solutions auxquelles les « aidants » naturels et la personne en difficulté elle-même n'avaient pas forcément pensé, faute d'information.

Acteur de la coordination autour de la prise en charge de la personne âgée et en situation de handicap, il fonctionne en partenariat avec tous les professionnels médicaux ou médico-sociaux concernés.

Sa vocation pluridisciplinaire prend en compte tous les aspects de la vie quotidienne des personnes âgées et en situation de handicap pour le domaine de la santé, de l'accompagnement de la personne, de la qualité et du confort de son environnement mais aussi de la vie sociale, culturelle et citoyenne.

De ce fait, il est le guichet unique où l'on s'adresse pour obtenir des informations, de la documentation, mais où l'on trouve aussi une écoute attentive afin d'apporter une solution à une problématique donnée.



Centre Local

## d'Information et de Coordination de la Vallée du Var

En annexe, vous trouverez la Charte des droits et libertés de la personne âgée dépendante.

**Annexe : Charte des droits et libertés de la personne âgée dépendante (établie par la Fondation Nationale de Gérontologie, le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité et le Secrétariat d'Etat à la Santé et à l'Action Sociale)**

- **Article 1 : Choix de vie**

Toute personne âgée dépendante garde la liberté de choisir son mode de vie.

- **Article 2 : Domicile et environnement**

Le lieu de vie de la personne âgée dépendante, domicile personnel ou établissement, doit être choisi par elle et adapté à ses besoins.

- **Article 3 : Une vie sociale malgré les handicaps**

Toute personne âgée dépendante doit conserver la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie de la société.

- **Article 4 : Présence et Rôle des proches**

Le maintien des relations familiales et des réseaux amicaux est indispensable aux personnes âgées dépendantes.

- **Article 5 : Patrimoine et revenus**

Toute personne âgée dépendante doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.

- **Article 6 : Valorisation de l'activité**

Toute personne âgée dépendante doit être encouragée à garder ses activités.

- **Article 7 : Liberté de conscience et pratique religieuse**

Toute personne âgée dépendante doit pouvoir participer aux activités religieuses ou philosophiques de son choix.

- **Article 8 : Préserver l'autonomie et prévenir**

La prévention de la dépendance est une nécessité pour l'individu qui vieillit.



Centre Local

**d'Information et de Coordination  
de la Vallée du Var**

- **Article 9 : Droit aux soins**

Toute personne âgée dépendante doit avoir, comme tout un chacun, accès aux soins qui lui sont utiles.

- **Article 10 : Qualification des intervenants**

Les soins que requiert une personne âgée dépendante doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant.

- **Article 11 : Respect de fin de vie**

Soins et assistance doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.

- **Article 12 : la recherche : une priorité et un devoir**

La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement et la dépendance est une priorité.

- **Article 13 : Exercice des droits et protection juridique de la personne**

Toute personne en situation de dépendance doit voir protégés, non seulement ses biens, mais aussi sa personne.

- **Article 14 : L'information, meilleure moyen de lutte contre l'exclusion**

L'ensemble de la population doit être informé des difficultés qu'éprouvent les personnes âgées dépendantes.



Centre Local

**d'Information et de Coordination  
de la Vallée du Var**

**Informatique et Liberté**

Le fichier utilisé pour recueillir vos réponses est déclaré auprès de la Commission Nationale « Informatique et Liberté ».

En application des dispositions des articles 34 et suivants de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données communiquées.

**Recours :**

Si vous deviez faire part d'un mécontentement quant à la qualité des services rendus ou des moyens proposés et mis en œuvre, vous pouvez vous adresser :

- Par courrier ou par téléphone auprès de la coordinatrice du CLIC,
- Utiliser la fiche de réclamation à votre disposition dans les bureaux du CLIC,
- Contacter la Direction de l'Etablissement au : 04 93 05 32 84.
- Et selon l'article L.311-5 du code de l'Action Sociale des Familles, vous pouvez contacter :

M. Marc DIBIAGGO : 06 03 41 74 89 / [marcdibiaggio@hotmail.com](mailto:marcdibiaggio@hotmail.com)

M. Antoine VALENTINO : 06 07 27 89 59 / [antoine.valentino@wanadoo.fr](mailto:antoine.valentino@wanadoo.fr)

M. Philippe WESTRELIN : 06 11 51 31 83 / [ph.westrelin@gmail.com](mailto:ph.westrelin@gmail.com)